

VI.—COMITE PERMANENT DES DIVERS BILLS PRIVES—*Continuation.**Bills renvoyés—continuation :*

No. 94. Pour transporter à John Mutrie une réserve de chemin dans le township de Nichol, comté de Wellington.

No. 110. Pour amender un acte intitulé : "Acte pour incorporer le village de Kemptville," et pour légaliser la dernière élection des conseillers de village faite en vertu d'icelui.

No. 112. Pour incorporer la compagnie manufacturière de Sherbrooke.

No. 118. Pour la construction d'un aqueduc dans la ville de Ste. Catharines.

No. 119. Pour incorporer les sœurs de Notre-Dame de Lorette, dans le diocèse de Toronto.

No. 120. Pour amender les actes qui incorporent la compagnie du télégraphe de Montréal et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, et pour autoriser l'établissement d'une ligne de télégraphe transatlantique par la dite compagnie. Ordre rescindé le 1er avril et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

No. 122. Acte pour incorporer le séminaire de Belleville.

No. 123. Pour incorporer le village de Newmarket.

No. 116. Pour autoriser les syndics du terrain de l'église, étant le lot numéro vingt-neuf, dans la deuxième concession du township d'Edwardsburgh, à vendre et transporter la moitié est du dit lot, octroyé primitivement en fidéi-commis, comme dotation ou terrain de l'église presbytérienne de la ville de Brockville en liaison avec l'église d'Ecosse, et pour d'autres fins.

No. 125. Pour confirmer un transport, par le conseil municipal de la ville de Goderich, d'une partie de la place du marché de la dite ville, fait au conseil municipal des comtés unis de Huron et Bruce.

No. 130. Pour pourvoir à la nomination de syndics à la succession de feu Charles Eowman, avec certains pouvoirs pour l'administration des biens vacants.

No. 132. Pour transporter à Frederick Thomas Wilkes une certaine réserve de chemin, dans le township de Brantford.

No. 131. Pour amender l'acte pour incorporer l'institution littéraire de Sherbrooke.

No. 133. Pour incorporer la banque d'Ontario.

No. 136. Pour autoriser les ministres de la dénomination connue sous le nom de "The Church of the Order of the Countess of Huntingdon's Connexion," dans le Bas-Canada, à célébrer les mariages et à tenir des registres de mariages, baptêmes, et sépultures, et pour d'autres fins y mentionnées.

No. 134.—Pour amender l'acte relatif aux banques d'épargne, en ce qui concerne la caisse d'économie Notre-Dame de Québec.

No. 80.—Pour autoriser les cours supérieures de droit et d'équité dans le Haut-Canada à permettre à William R. Mingaye de pratiquer comme procureur et solliciteur d'icelles.

No. 84.—Pour autoriser les cours du banc de la reine, de chancellerie et des plaids communs, dans le Haut-Canada, à admettre Henry Edward Bennett à pratiquer comme procureur et solliciteur d'icelles respectivement.